

Contrat-cadre pour auteurs de projets : une approbation sans réel changement

Le 28 avril, le Conseil communal a approuvé la version définitive du **cahier des charges pour le contrat-cadre auteur de projets**. Malgré les **nombreuses remarques formulées** lors de la séance du 31 mars – et un **engagement de la majorité** à les intégrer ou à les annexer – le document présenté est **quasiment identique** à la version initiale.

Seuls les **critères de sélection ont été légèrement adaptés**, à la suite d'un avis de la tutelle. Selon les explications de Madame Wiaux, la **région wallonne** se serait en effet **prononcée uniquement sur ce point**, sans se positionner sur les autres propositions d'amélioration.

Nous avons donc demandé que **les échanges entre la commune et la tutelle** nous soient transmis. Il est en effet **essentiel de vérifier** si l'avis de la tutelle a été rendu **sur une version intégrant réellement les modifications proposées**, comme le promettait la majorité lors de la séance précédente.

Pour nous, ce contrat-cadre est une opportunité d'améliorer la qualité et la cohérence des projets communaux. Encore faut-il que **le processus d'élaboration soit transparent**, et que **les engagements pris soient respectés**.